



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 13 février 2020

21 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Christian Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly (arrivé à 19h30) - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima (arrivée à 19h35) - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Christian Milleret - André Pellicier - Lionel Pellicier - Laetitia Rigonnet - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

2 conseillères étaient excusées et avaient donné pouvoir :

Sylviane Duchosal (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Laurence Dupuy-Verbinnen (pouvoir à Anne Le Mouëllic).

5 conseillers étaient excusés :

Daisy Brun - Nicolas Cougoule - Roger Chenu - Jean-Claude Doche - Claudine Traissard.

9 conseillers étaient absents :

Evelyne Arnaud - Injoud Ayeche - Damien Meignan - Céline Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Audrey Romao-Jacquier - Solène Terrillon - Sylvie Villars.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Anthony Destaing est désigné.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations budgétaires générales du budget présentées par Madame le Maire, et dans les conditions fixées par l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Corine Maironi-Gonthier rappelle que le budget de fonctionnement de la commune est stable depuis 2016 et précise qu'en 2020 les dépenses courantes sont en baisse de 2 %. Les charges de personnel sont contenues à une légère hausse de 1,6 %, malgré les 3 emplois créés (1 technicien pour les dossiers sécurité, 1 policier municipal, et un emploi d'agent technique pour la maintenance des cimetières).

Mme le Maire indique que le FPIC (fond de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités) continue d'augmenter (+ 8 % pour l'année 2020), mais elle note que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à 1,3 M d'euros, notamment grâce au passage en commune nouvelle. C'est pourquoi elle propose, pour l'année 2020, de ne pas augmenter la fiscalité, comme depuis 2014, et de ne pas avoir recours à l'emprunt, pour poursuivre l'effort de désendettement). L'enveloppe d'investissement pour 2020 est de 7,6 M d'euros (budget général + budget eau + budget assainissement).

Elle conclut son propos en indiquant que le mandat se termine sur un bilan très positif, avec une commune dont la santé financière est bonne, avec un très bon dynamisme économique, et elle remercie les élus pour le travail accompli, ainsi que le personnel communal.

Christian Duc donne quelques chiffres importants pour la tenue du DOB. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 7 M d'euros, sans hausse des taxes communales. Le FPIC se monte à 377 000 euros, la DGF à 1,3 M d'euros. Le classement de la commune en station de tourisme a permis d'encaisser 600 000 euros de droit de mutation sur la vente des murs du club med de Plagne Aime 2000. Les recettes touristiques se montent à 992 000 euros.

Au niveau des dépenses liées à l'activité tourisme, il explique qu'elles se montent à 1 195 000 euros (dont les navettes de Montalbert, la subvention à l'office de tourisme de la Grande Plagne, la subvention au cinéma de La Plagne...).

Concernant le soutien à la vie associative, une somme de 277 000 euros est affectée aux subventions pour les associations locales.

Le niveau prévisionnel d'épargne pour l'année 2020 est de 2,6 M d'euros, ce qui permet de garantir l'autofinancement des projets d'investissements de l'année ainsi que le maintien de la provision de 1 M d'euros pour les investissements à venir.

L'encours de la dette est de 9,2 M d'euros, soit 4,1 années de désendettement pour notre commune, chiffre très positif, puisque le seuil d'alerte est de 12 ans.

Corine Maironi-Gonthier propose maintenant à chacun de prendre la parole pour alimenter le débat d'orientations budgétaires.

Christian Duc ajoute un élément d'information au sujet des investissements sur Granier : le chiffrage du projet buvette étant supérieur à 80 000 euros, les élus de Granier ont choisi de réduire les travaux afin d'arriver à un montant de 43 000 euros et de ré-affecter 40 000 euros sur la salle des fêtes de Granier.

Victor Bonnevie fait entendre sa désapprobation en indiquant que « dans les conseils municipaux, tout est décidé à l'avance, ce n'est donc pas la peine de demander si

on a un avis. En ce qui concerne les travaux sur la commune de Montgirod, rien n'est jamais fait. On a attendu 3 mois pour l'éclairage de la chapelle du Villaret. J'ai dû moi-même mettre un étai pour soutenir le toit d'un bassin qui va s'écrouler. Je suis partisan d'un brexit pour Montgirod », dit-il. Corine Maironi-Gonthier lui rappelle que 2 commissions des finances se sont déroulées, où chacun a pu s'exprimer.

Victor Bonnevie redit que *« en tant que conseiller municipal, on se sait rien... »*. Corine Maironi-Gonthier lui rappelle qu'il siège à la commission des travaux, et qu'à ce titre, il est au courant des projets. Elle indique également qu'un conseiller municipal siège en assemblée de Conseil municipal, mais aussi dans des commissions. *« Ce qui est rapporté au conseil municipal a forcément été étudié en commission »*, dit-elle. Par ailleurs, elle ajoute que le Bureau Municipal travaille également sur certains dossiers, en fonction de choix, d'orientations. *« Et lorsque, en séance du conseil, ou comme aujourd'hui, pour le DOB, je vous demande de vous exprimer, exprimez-vous ! Et d'ailleurs, Victor, je te remercie de le faire. »*, indique-t-elle.

..Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020.

Arrivée de Camille Dutilly, puis de Isabelle Gostoli De Lima.

Puis, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, Matthieu Charnay, de l'agence AGATE, présente la rétrospective financière des années 2016/2019 à l'assemblée, ainsi qu'une information sur la réforme de la taxe d'habitation et ses conséquences pour la fiscalité de la Commune.

2 - Lancement de la procédure de reprise de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » et autorisation du Maire à demander l'avis du conseil communautaire des Versants d'Aime

Laurent Desbrini expose aux élus que suite à l'entrée en vigueur de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) prévoyant le transfert obligatoire de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » aux communautés de communes et d'agglomération au 1er janvier 2017, la Commune a entendu se placer dans le dispositif dérogatoire introduit par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (ci-après, loi Montagne II). Cette loi permettait aux Communes classées ou ayant engagé, avant le 1er janvier 2017, une procédure de classement, de conserver la gestion de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ».

Pour ce faire, la Commune devait :

- d'une part, décider, par délibération prise avant le 1er janvier 2017, de conserver l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » ;
- d'autre part, être une station classée de tourisme ou avoir engagé, avant le 1er janvier 2017, une démarche de classement en station classée de tourisme.

La Commune d'Aime-la-Plagne a été classée station de tourisme par décret. Néanmoins, aucune délibération n'a formellement été prise pour décider, par délibération prise avant le 1er janvier 2017, de conserver l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ».

C'est dans ce contexte que la Commune entend se saisir de l'opportunité introduite par l'article 16 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique qui permet aux Communes classées stations de tourisme appartenant à une communauté de communes ou une

communauté d'agglomération de conserver ou reprendre la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » par délibération et après avis de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

..Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de lancer le processus de reprise de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » conformément aux dispositions de l'article de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique modifiant notamment l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales.

Egalement, il autorise Mme le Maire à demander l'avis du conseil communautaire de la Communauté de communes des Versants d'Aime sur la reprise de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ».

La séance du Conseil municipal est levée.